

ARRETE REGLEMENTAIRE N°AR2026-98
Portant réglementation de la circulation
entre le 12 et le 27 octobre 2026
pour des travaux de renforcement de branchement
et passage en souterrain Type 2 ENEDIS
au 5 rue des Fosses à Lin,
Effectués par l'entreprise ENSIO Clamart de DARDILLY

Le Maire de la commune de Saint-Germain-sur-Ay,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, Le Code de la Voirie Routière,

CONSIDERANT QUE des travaux de renforcement de branchement et passage en souterrain Type 2 ENEDIS vont être effectués par l'entreprise ENSIO Clamart de DARDILLY, entre le 12 et le 27 octobre 2026, 5 rue des Fosses à Lin et qu'il convient de réglementer la circulation,

ARRETE

Article 1^{er} : dans le cadre des travaux de renforcement de liaison publique en aéro-souterrain ENEDIS qui vont être effectués par l'entreprise ENSIO Clamart de DARDILLY, entre le 12 et le 27 octobre 2026, 5 rue des Fosses à Lin, la chaussée sera fermée sur une journée et le stationnement sera interdit pendant la période des travaux. Des panneaux de signalisation seront mis en place par l'entreprise ;

Article 2 : une ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Mme Christelle LE VAGUERSE de l'entreprise ENSIO Clamart de Dardilly
- M. Le Commandant de la Communauté de brigades de Gendarmerie de Lessay

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 2 octobre 2026,
Le Maire
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain-sur-Ay :

05 OCT. 2026

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché le
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.